



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_23-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_3_23**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Aide aux travaux des
particuliers _ OPAH 2018-2023 (
résiduel) _**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Monsieur BRUYERE-INSNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-INSNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Monsieur Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président, en charge de l'habitat sur la précédente OPAH (2018-2023), rappelle qu'il restait 5 dossiers à clôturer fin 2025. Il en reste désormais 4 dont : 2 dossiers énergie (aide de la Communauté de communes de 750 € / dossier), 1 dossier adaptation (400 € d'aides) et un dossier propriétaire bailleur (aide aux travaux de la collectivité de 3500 €), soit un total résiduel restant à engager de 5 400 €. C'est ce dernier dossier de propriétaire bailleur qui est mis en paiement.

La Communauté de communes est donc sollicitée pour une demande d'aide aux particuliers résiduelle de l'OPAH 2018-2023 dans le cadre de l'aide aux travaux au bénéfice des propriétaires bailleurs, pour un total de subventions de 3500 €. Le logement, destiné à la location est un appartement de trois pièces, situé sur la Commune de Gravières pour une surface habitable de 70 m². L'ensemble des éléments sont fournis en annexe. Il revient au conseil d'approuver cette demande.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
APPROUVE la demande de subvention instruite dans le cadre de l'OPAH 2018-2023, mentionnées en annexe de la présente délibération, pour un montant de 3 500 €,
AUTORISE le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires pour assurer le versement des subventions aux particuliers,
AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_23-DE